



MARCHE N°2017-07

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

I. Objet du marché

Mission d'accompagnement pour la mesure des particules de nite dans l'atmosphère liées aux phénomènes de vents de sable en queue du lac de Serre-Ponçon

II. Personne publique contractante - Ordonnateur

Syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (S.M.A.D.E.S.E.P.)
Rue du Morgon
05160 Savines-le-Lac

Ordonnateur : M. Victor BERENGUEL, Président

III. Comptable assignataire des paiements

M. le Trésorier Principal d'Embrun – Savines-le-Lac

IV. Conditions de la consultation – Critère(s) d'attribution

Coordonnées de l'interlocuteur technique :	M. le Directeur – 04 92 44 33 44
Adresse de retrait du dossier de consultation :	S.M.A.D.E.S.E.P. Rue du Morgon 05160 Savines-le-Lac
Date limite de réception des offres :	Le jeudi 28 septembre 2017 à 12 heures
Modalités de dépôt des offres :	Voie électronique (par mail à l'adresse direction@smadesep.com), courrier ou dépôt à l'adresse suivante : S.M.A.D.E.S.E.P., Rue du Morgon - 05160 Savines-le-Lac
Documents à produire par le candidat :	<input type="checkbox"/> Le présent CCP <input type="checkbox"/> Le bordereau précisant la décomposition du prix global forfaitaire <input type="checkbox"/> Mémoire technique précisant la méthodologie retenue <input type="checkbox"/> Copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire <input type="checkbox"/> Un relevé d'identité bancaire complet <input type="checkbox"/> Un K-bis ou une fiche d'immatriculation professionnelle
Critères de jugement des offres :	<input type="checkbox"/> 60%: Prix <input type="checkbox"/> 40%: Valeur technique (analyse du mémoire technique détaillant la méthodologie adoptée)

Délai de validité des offres :	2 mois
Négociation :	<p>Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition, en ayant capacité à proposer des variantes à l'offre de base. Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par le pouvoir adjudicateur, celui-ci se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation.</p> <p>Conformément à la spécificité de la procédure adaptée, la négociation au titre du présent marché demeure facultative. En cas de négociation, le pouvoir adjudicateur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes. Il se réserve la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou irrecevable. Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un échange de mails confirmés par courriers ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres donnant lieu à l'établissement d'un compte-rendu ou d'un relevé des conclusions garant de la traçabilité des échanges intervenus.</p> <p>Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard du ou des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première. Un nouveau cahier des clauses particulières prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale devra alors être signé.</p>
Validation de l'offre	<p>Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne solliciter que la tranche ferme du présent marché. La ou les tranche(s) optionnelle(s) ne sera(ont) sollicitée(s) qu'après lecture du DPGF étant entendu le budget alloué au présent marché.</p> <p>Le pouvoir adjudicateur se réserve également le droit de contractualiser autant que de besoin, une ou plusieurs journées d'analyse et d'interprétation des mesures par le candidat retenu en complément de la tranche ferme sans pour autant solliciter les tranches optionnelles.</p>

V. Lots

Le marché ne comporte qu'un seul lot, réparti dans une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

Tranche(s)	Détail des études
Tranche ferme	Calibration et étalonnage des appareils de mesures
Tranche optionnelle n°1	Interprétation et mise en perspective par rapport aux normes de qualité de l'air en vigueur
Tranche optionnelle n°2	Mise en place d'un outil de vigilance des vents de sable

VI. Descriptif technique

Les prestations devront être conformes aux prescriptions du présent CCP ainsi qu'aux descriptifs demandés sur le bordereau joint.

VI.1. Eléments contextuels de l'opération

La retenue de Serre-Ponçon demeure soumise en application du décret du 26 septembre 1961, à une concession d'exploitation dont E.D.F. est titulaire. Depuis sa création, elle attire de nombreuses activités touristiques et sportives dont la présence constitue un atout manifeste pour l'économie haut-alpine.

Dans un souci de développement, d'harmonisation et de contrôle des activités nautiques, touristiques et sportives pratiquées sur la retenue et sur ses berges, et afin de préserver le site du risque de multiplication d'aménagements disparates et inesthétiques, le S.M.A.D.E.S.E.P., créé le 30 mai 1997, a été désigné opérateur unique d'un certain nombre d'opérations d'intérêt général pour l'aménagement du lac de Serre-Ponçon. Dans ces conditions, E.D.F. a accepté de confier au S.M.A.D.E.S.E.P. la gestion touristique du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon par convention du 16 juin 2008.

Le lac est sujet à un marnage important (plus de 30m) durant sa période d'exploitation annuelle. Il atteint ou approche sa côte maximale au 1er juillet de chaque année pour répondre à la demande touristique. Lors de sa période hivernale, le lac se vide progressivement et la queue de retenue se retrouve asséchée. La principale rivière la Durance possède un régime nival tumultueux qui, lors de chaque fonte nivale, dépose en queue de retenue des épaisseurs successives de limons qui s'assèchent dès lors que le niveau du lac est inférieur de 6 mètres à la côte d'exploitation et qui se soulèvent avec les brises de vallée. Ces phénomènes conjoints donnent naissance à de véritables nuages de poussières (appelés « vents de sable » ou « vents de nite ») préférentiellement sur une zone de 25 hectares, causant de fortes nuisances pour les riverains. Cette question des « vents de sable » constitue une problématique très sérieuse qui appelle à des solutions malheureusement encore inconnues à ce jour. Ce phénomène sévit durant trois à quatre mois par an, plus particulièrement de février à mai. De nombreuses solutions ont été testées (travaux de curage des limons, plantation de végétaux, brumisation ...) avec plus ou moins de succès. Les Communes impactées sont essentiellement celles de Crots, Baratier et dans une moindre mesure Embrun.

Dans ce contexte, la question des vents de sable sur la queue de retenue de Serre-Ponçon renforce l'intérêt d'un dispositif pérenne de suivi scientifique. En la matière, seul un diagnostic sérieusement étayé des nuisances occasionnées par ce phénomène pourra en effet permettre de mobiliser plus aisément, autour de projets ambitieux, les acteurs concernés par la question.

L'observatoire environnemental porté par le S.M.A.D.E.S.E.P., en installant un capteur de poussière en 2015 près de la digue des Crots est dans cette dynamique. L'idée initiale est de pouvoir modéliser précisément le phénomène de vents de sable. L'installation de quatre nouveaux capteurs de poussière au premier trimestre 2017 permet aujourd'hui de recouvrir une dimension prospective et très opérationnelle. Les objectifs sont donc clairs : comprendre et analyser les épisodes de vents de sable avec la mise en place d'un protocole scientifique de suivi basé sur la collecte d'information grâce au réseau de capteurs installé sur le site d'étude (mesure de la taille et de la concentration massique des particules) couplé à un anémomètre électronique (mesure de la direction et de la vitesse du vent) afin de pouvoir établir une cartographie précise de l'impact des vents de sable sur le territoire et sa population locale.

Ce marché est passé avec le concours financiers de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

VI.2. Présentation de l'opération

VI.2.1 Nature de l'opération

Le présent marché a pour objet de définir les modalités d'intervention scientifique et technique entre le S.M.A.D.E.S.E.P. et le candidat recruté sur la problématique des vents de sable en queue de retenue de Serre-Ponçon.

L'étude des vents de sable, objet du présent marché, portera uniquement sur les caractéristiques physiques des particules : granulométrie et concentration massique dans l'atmosphère.

Les travaux engagés dans le cadre de la présente convention ne sont pas une évaluation des risques sanitaires des vents de sable présents en queue de retenue de Serre-Ponçon.

VI.2.2 Objet du présent marché de maîtrise d'œuvre

Objectifs recherchés :

- Tranche ferme :
 - Confirmer les informations massiques issues des matériels du réseau SMADESEP par rapport à la référence nationale pour la mesure de la masse journalière PM10 et PM2,5 par une session d'inter comparaison ;

- Tranche optionnelle :
 - Identifier les particules fines soulevées dans l'atmosphère – granulométrie PM2.5, PM10 et PM>10µm – et préciser la situation par rapport aux normes en vigueur ;
 - Modéliser l'emprise spatiale du phénomène de vents sable ;
 - Identifier les populations impactées par les vents de sable ;
 - Elaborer un réseau d'alerte opérationnel à destination des collectivités territoriales.

VI.3 Description du site

VI.3.1 Courantologie locale

Le S.M.A.D.E.S.E.P. s'est équipé en 2014 de cinq (5) stations météorologiques situées sur les communes de :

- Port Saint-Pierre (1)
- Chorges (1)
- Savines-le-Lac (1)
- Crots (2)

Ces stations permettent une analyse spatiale précise des phénomènes météorologiques au niveau du lac de Serre-Ponçon notamment des régimes de vents (vitesse et direction du vent) et de la pluviométrie. Grâce à ces matériels une analyse sera faite (rose de vents, fréquence d'occurrence, ...) sur la queue de retenue, site sensible pour l'envol des particules de nite dans l'atmosphère à l'origine des phénomènes de vents de sable.

VI.3.2 Enregistreurs capteurs de poussière

Le premier capteur de poussière installé en 2015 sur la digue des Crots enregistre les paramètres météorologiques classiques (direction et vitesse du vent, pluviométrie) ainsi que le nombre de particules dans l'air selon leurs diamètres (0.5µm, 0.7µm, 1µm, 2µm, 2.5µm, 5µm, 7µm et 10µm). Ce capteur permet une mesure en temps réel de la concentration des poussières en suspension dans l'air au plus près des zones de réenvols. Les données mesurées sont ensuite envoyées vers la base de données dédiées aux vents de sable – sidev.org – gérée par le fournisseur, DSA technologie, qui assure une veille 24h/24 et 7j/7 de la plateforme. La plateforme est configurée pour envoyer en temps réel aux gestionnaires du lac de Serre-Ponçon (EDF et le S.M.A.D.E.S.E.P.) des alertes en cas de dépassement de seuils prédéfinis susceptibles de déclencher des épisodes de vents de sable :

- Vitesse du vent supérieure à 30km/h ;
- Direction du vent favorable aux vents de sable : nord-est ou sud-ouest ;
- Pluviométrie inexistante depuis plus de 3 jours.

Ces seuils seront affinés au fur et mesure des campagnes de mesures jusqu'à être complètement réalistes vis-à-vis des éléments déclencheurs des vents de sable. A l'issue de ces alertes, le S.M.A.D.E.S.E.P. et EDF engagent des mesures de réduction de l'envol de particules validées en comité de pilotage chaque année en début de saison.

L'acquisition par le S.M.A.D.E.S.E.P. – avec le concours financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la DREAL PACA – de 4 nouveaux capteurs de poussière nous permet d'augmenter le quadrillage de la zone impactée par les vents de sable et d'affiner notre connaissance sur l'emprise spatiale du phénomène.

Les lieux d'implantations des nouveaux capteurs sont les suivants :

- Atelier communal de Crots, ZA des Moulins ;
- Salle des fêtes communale « La Baratonne » de Baratier ;
- Centre commercial d'Intermarché, ZA des Portes du Lac ;
- Hôtel Les Bartavelles, le long de la RN94.

VI.4 Contenu des éléments de la prestation

Le présent marché comporte :

- Une tranche ferme : accompagnement du S.M.A.D.E.S.E.P. pour la calibration et l'étalonnage des appareils de mesures installés sur site.
- Une tranche optionnelle n°1 : interprétation du phénomène, mise en perspective par rapport à la réglementation en vigueur
- Une tranche optionnelle n°2 : mise en place d'un outil de vigilance des vents de sable.

VI.4.1 Tranche ferme

Le soumissionnaire accompagnera le S.M.A.D.E.S.E.P. pour réaliser des campagnes de mesures permettant une meilleure compréhension des phénomènes d'empoussièrement liés aux vents de sable et d'apporter des éléments de réponse aux exigences réglementaire concernant les concentrations des particules dans l'atmosphère.

Le candidat retenu effectuera au préalable une séquence de mesures comparatives menées sur zone en situation de vents de sables. En effet, il est nécessaire d'effectuer une séquence de mesure permettant de vérifier la fiabilité des données massiques issues des appareils du S.M.A.D.E.S.E.P. en termes de concentration massique en PM10 et PM2.5. Pour ce faire, le candidat mobilisera un matériel de mesure de référence : préleveur Leckel de préférence. Dans le cas où un biais est constaté dans la mesure des appareils du S.M.A.D.E.S.E.P., le candidat procédera au recalibrage et à la validation des données. Cette séquence de mesures s'étalera sur une semaine durant le mois de mars, en période de vents de sable. Cette séquence sera définie en amont entre le S.M.A.D.E.S.E.P. et le soumissionnaire.

Un rapport de calibration sera rédigé par le candidat reprenant l'ensemble des informations recueillies lors de la tranche ferme.

VI.4.2 Tranches optionnelles

Cette tranche optionnelle est elle-même scindée en 2 tranches optionnelles, à savoir :

- Tranche optionnelle n°1 : Interprétation et mise en perspective par rapport aux normes en vigueur

Une fois cette séquence de vérification effectuée, le soumissionnaire s'attachera à caractériser et quantifier précisément la granulométrie et la concentration massique (pour les PM2.5, PM10 et PM>10) des poussières mises en suspension dans l'air grâce au compteur de particules intégré dans les capteurs de poussières. Le soumissionnaire complétera ces mesures par l'ajout d'un compteur granulométrique PM30 afin d'ouvrir le spectre granulométrique étudié.

Un rendu cartographique des niveaux massiques et granulométrique sera produit par le candidat retenu à partir des informations du réseau de capteurs enregistreurs de poussière sur les communes de Crots, Baratier, Embrun et Savines le Lac.

Une analyse complémentaire des mesures des capteurs (granulométrie et concentration massique des particules dans l'atmosphère) hors épisode de vent de sable permettra de déterminer le bruit de fond, c'est-à-dire les niveaux de particules rencontrés dans la zone d'étude en dehors de l'influence directe du réenvol des particules de nite dans l'atmosphère. La connaissance sur ce bruit de fond permettra de réduire les incertitudes sur la mesure lors des épisodes de vents de sable.

Enfin, la mise en perspective des données par rapport à d'autres sites en région PACA (Gap, Manosque, Nice, zones littorales...) par le soumissionnaire sera produite. Le sujet sera de relativiser les relevés des environs du Lac (zones habitées) avec d'autres lieux en métropole sur le plan réglementaire air ambiant.

Un rapport d'étude sera rédigé par le candidat reprenant l'ensemble des informations recueillies et proposant une interprétation des résultats vis-à-vis de la réglementation en vigueur sur la qualité de l'air pour la période d'étude.

Une note de synthèse (maximum 5 pages) est demandée au soumissionnaire, note à destination du grand public, concis et facilement diffusable, rassemblant l'essentiel des conclusions du rapport principal. Le candidat s'engage à participer (au moins une personne) à l'ensemble des comités de pilotage et technique programmés par EDF et le S.M.A.D.E.S.E.P. pendant la période du marché et à rédiger les comptes rendus associés.

- Tranche optionnelle n°2 : Observatoire de vigilances des vents de sable

Le soumissionnaire proposera au comité de pilotage la mise en place d'un observatoire de vigilance des vents de sable, outil opérationnel d'alerte et de prévention des vents de sable à destination des élus et techniciens afin de prévenir les jours favorables aux épisodes de vents de sable en fonction des conditions météorologiques et où les seuils de tolérance (concentration massique dans l'air) seraient susceptibles d'être dépassés.

Le soumissionnaire accompagne le S.M.A.D.E.S.E.P. afin d'affiner les seuils d'alerte et les messages de prévention via l'ajustement de l'outil opérationnel de prévention. Il s'agit d'établir un dispositif préventif basé sur les prévisions météorologiques favorables à l'envol des particules de nite dans l'atmosphère et donc aux épisodes de vents de sable grâce aux stations météorologiques installées tout autour du lac de Serre-Ponçon et sur constat grâce aux capteurs de poussière actuels. Cet outil de prévention pourra s'appuyer sur la plateforme SIDEV gérée par le S.M.A.D.E.S.E.P. pour émettre les messages d'alertes à destination des élus et institutions.

VI.5 Pilotage de l'étude

L'étude sera pilotée par les organes suivants :

- Le comité technique, constitué des représentants d'EDF et des élus du S.M.A.D.E.S.E.P. Il est chargé de l'accompagnement technique du prestataire. Il assure le suivi du contenu technique de l'étude.
- Le comité de pilotage, constitué des représentants d'EDF, des élus du S.M.A.D.E.S.E.P. et des communes riveraines de la queue du lac de Serre-Ponçon, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la DREAL PACA, et des socio-professionnels de la zone d'activité des Portes du Lac. Ce comité pilote, oriente et valide l'étude.

Tous les supports de présentation au comité de pilotage devront être préalablement validés par le comité technique.

VI.6 Communication et propriétés des données

Le soumissionnaire s'engage à ne pas publier ni divulguer, de quelque façon que ce soit, les informations scientifiques ou techniques ayant trait au présent marché qu'après avoir obtenu l'accord écrit du SMADESEP.

Le soumissionnaire s'engage également à ne pas divulguer des informations antérieures à la présente convention qui lui aurait été communiquées sans un accord écrit préalable du SMADESEP.

Toute publication ou communication d'informations ou de résultats de l'étude au grand public, devra recevoir l'accord préalable du comité technique composé d'EDF et des élus du S.M.A.D.E.S.E.P.. Toute publication ou communication d'informations ou de résultats de l'étude fera l'objet préalable d'une présentation au comité technique par le soumissionnaire.

Le candidat retenu sera chargé de la rédaction des comptes rendus des réunions auxquelles il participe (comité technique, comité de pilotage)

Le S.M.A.D.E.S.E.P. est propriétaire des données acquises par les capteurs enregistreurs de poussières et les stations météorologiques identifiés dans la présente convention.

Toutes œuvres, publications ou publicités ayant trait au présent marché feront état de la collaboration entre les parties. De plus, il sera inséré d'une façon claire et apparente la dénomination et le logo des parties dans tout document ayant trait à la présente collaboration.

VI.7 Remise des documents

L'ensemble des productions devra comporter sur la page de garde le logo du S.M.A.D.E.S.E.P. ainsi que la mention « Réalisé avec le concours financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur » et comporter les logos de l'institution régionale. Ces logos sont disponibles sur simple demande auprès du maître d'ouvrage.

En sus du rapport principal, il est demandé une note de synthèse de quelques pages à destination du grand public.

Le rapport principal devra être argumenté, lisible et précis. La note de synthèse sera pédagogique, lisible et facilement diffusable.

Préalablement à la finalisation des documents, une version provisoire numérique sera transmise pour validation par le comité technique.

Les cartes seront lisibles et précises (format A3 maximum). Toutes les cartes élaborées dans le cadre de la présente mission seront intégrables et exploitables dans un SIG type MapInfo version 7.5 et également Q GIS. Toutes les couches issues de ce travail seront livrées au format d'échange compatible avec tous les SIG.

Pour chaque document finalisé, le prestataire fournira sous forme dématérialisée, sur un support physique électronique (CD ROM, DVD...) :

- un fichier format .pdf prêts à imprimer de chaque document produit ;
- l'ensemble des fichiers source du rapport principal et de la note de synthèse ;
- les présentations réalisées par le prestataire lors des comités technique et de pilotage ;
- tous les documents écrits ou dessinés résultant de ses études.

Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- Portable Document format .pdf
- .doc/.docx ou .xls/.xlsx ou .ppt/.pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office version 2007, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft...)
- pour les images : bitmaps .bmp, .jpg, .gif
- pour les cartes : format Mapinfo et shape
- pour les présentations : format Powerpoint (ou équivalent) et .pdf.

Pour toute variation dans les formats ci-dessus, le prestataire devra préalablement solliciter l'accord du maître d'ouvrage.

Le prestataire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de ses études par un anti-virus.

De plus, le soumissionnaire fournira sous la forme papier 4 exemplaires reliés du rapport principal et de la note de synthèse en format A4.

VII. Clauses Administratives

Pièces du marché :	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le présent Cahier des clauses particulières<input type="checkbox"/> CCAG Fournitures Courantes et Services<input type="checkbox"/> Le bordereau de décomposition du prix global forfaitaire rempli par l'entreprise
Délais d'exécution:	Le délai d'exécution maximum sera de 11 mois à réception du bon de commande (toutes tranches confondues) . Les pénalités de retard seront de 50€ par jour.
Modalités d'exécution :	La prestation fera l'objet d'un rapport détaillant le travail réalisé et d'une note de synthèse
Modalité d'engagement de la prestation :	Bon de commande signé par la personne habilitée
Nature du Prix :	Les prestations seront réglées par application du prix global forfaitaire figurant dans l'offre de prix ci-dessous. Les prix sont fermes et définitifs. Les prix tiennent compte de toutes les prescriptions, garanties, sujétions et obligations prévues explicitement ou non dans les pièces constituant le marché et notamment de tous les aléas pouvant résulter des circonstances locales, etc. Ils rémunèrent également l'entrepreneur de tous les frais de transport, de main-d'œuvre et d'utilisation d'engins, frais de déplacement et de restauration ainsi que des frais généraux, dispositifs de sécurité, bénéfiques et taxes à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Ils ne peuvent faire l'objet de plus-value.
Modalités de facturation :	<input type="checkbox"/> Paiement unique

	<p>Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues au CCAG.</p> <p>Les factures devront être établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nom et l'adresse du créancier ; • le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé ci-dessous ; • la prestation réalisée ; • le montant hors taxe ; • le taux et le montant de la TVA ; • le montant total ; • la date de facturation. <p>Les factures et autres demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :</p> <p>Monsieur le Président S.M.A.D.E.S.E.P. Rue du Morgon 05160 Savines-le-Lac contact@smadeseep.com</p> <p>Les prestations seront rémunérées par mandat et dans les délais prévus par la réglementation en vigueur. Ce délai sera de 30 jours à compter de la réception de la facture.</p> <p>Afin de faciliter le traitement des factures ou des situations de paiement liées à l'exécution du présent marché et de garantir le respect du délai global de paiement contractuel, le titulaire veillera à rappeler sur chacun de ces documents le numéro d'engagement de la dépense communiqué par l'établissement public.</p>
Résiliation :	La résiliation du contrat interviendra automatiquement en cas de non-exécution ou de non livraison dans les délais, sauf accord du S.M.A.D.E.S.E.P. matérialisé par la certification du service fait. La règle unique de la certification de service fait emporte un constat d'admission des prestations.
Dérogations apportées au CCAG :	

Jusqu'à la fin de l'exécution du marché, le titulaire produira à chaque demande du pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus à l'article 46-I.1° du Code des marchés publics dans un délai qui ne pourra être supérieur à 10 jours à compter de la demande. Le pouvoir adjudicateur, s'il est informé de la situation irrégulière du titulaire au regard des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 et L. 8221-5 du Code du travail, se réserve la possibilité d'appliquer des pénalités d'un montant égal à 10 % du montant hors taxes de l'ensemble du marché, sans pouvoir excéder celui des amendes encourues en application des articles L. 8224-1, L. 8224-2 et L. 8224-5 du Code du travail, ou de résilier le marché, sans indemnité, aux frais et risques du titulaire.

VIII. Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :
Agissant au nom et pour le compte de (forme juridique et dénomination) :
.....
Adresse :
.....
Numéro de SIRET complet (14 chiffres) :
Code APE :

Après avoir pris connaissance du présent document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies :

Offre de prix :

Montant hors taxes Tranche ferme : euros (1)
Montant hors taxes Tranche optionnelle n°1 : euros (2)
Montant hors taxes Tranche optionnelle n°2 : euros (3)

Montant hors taxes d'une journée d'analyse et d'interprétation :euros

TVA (taux de%) : euros
Montant TTC (1+2+3) : euros
Soit en toutes lettres :
(voir détail ou décomposition dans le devis annexé)

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de* :
Etablissement :
Numéro de compte : Clé :
Code banque : Code guichet :
IBAN : **BIC** :

J'atteste sur l'honneur que la société pour laquelle j'interviens ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner telle que définie à l'article 43 du Code des Marchés Publics et certifie respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 5212-2 du Code du travail.

Fait en un seul original
A
Le.....
Signature du Candidat

VIII. Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement comprenant :

- Tranche ferme pour un montant TTC de :euros
- Tranche optionnelle n°1 pour un montant TTC de :euros
- Tranche optionnelle n°2 pour un montant TTC de :euros
- Journée(s) d'analyse complémentaire(s), nombre : ... pour un montant TTC de :euros

Soit pour une prestation d'un montant global TTC de euros

A
Le.....

Victor BERENGUEL
Président du S.M.A.D.E.S.E.P.,